



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2024 L'eau pour la paix

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Étienne, le 19 mars 2024

Visites le 19 mars 2024 de 9h à 11h : renaturation et reméandrage du cours d'eau « la Coise » avec l'arasement du seuil situé au lieu dit « la Charpinière » à Saint-Galmier et du seuil situé au lieu dit « moulin brûlé » dans le cadre de la journée mondiale de l'eau

Organisée par les nations unies, la Journée Mondiale de l'Eau (world water day) est une manifestation qui se déroule le 22 mars de chaque année. Initiée depuis 1993, elle a pour objectif de sensibiliser sur le sort de 2 milliards de personnes, soit 1 personne sur 4, dans le monde qui n'ont pas accès à l'eau potable. Elle plaide pour la gestion durable de cette ressource naturelle et l'accélération des changements. Devant les conflits d'usage qui se multiplient sur la planète, cette année le thème est « l'eau pour la paix ».

Pour le département de la Loire, durant la semaine du 18 au 22 mars, les trois sous-préfets participeront à des visites sur le terrain afin de mettre en exergue la fragilité de la ressource en eau et les actions vertueuses telles que des travaux de renaturation, de re-méandrage de cours d'eau ou pratiques industrielles plus sobres qui sont engagées ou déjà réalisées.

Pour l'arrondissement de Montbrison, Monsieur Riaux, sous-préfet de l'arrondissement, se déplacera le 19 mars sur deux sites : au lieu dit « la Charpinière » à Saint-Galmier et au seuil situé au lieu dit « moulin brûlé ».

Au regard des enjeux environnementaux, ces deux visites ont pour objectif d'illustrer :

- **l'importance de redonner aux cours d'eau leur espace naturel et de restaurer la continuité écologique ;**
- le rôle des collectivités territoriales avec la réalisation des actions prévues dans les contrats territoriaux ;
- les pratiques de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de perméabilisation des sols au bénéfice du milieu et de la biodiversité.

70 ouvrages étaient encore recensés en 2023 sur la Coise ; seulement 22 ont encore un usage. Les seuils

construits dans le lit des cours d'eau permettaient de dévier l'eau de la rivière via des biefs pour de multiples usages : moulins à farines, battoirs à trèfle, scierie, huilerie, battoirs et fouloirs à tissus, déviations pour l'irrigation... Ces ouvrages sont devenus inutiles faute d'usage et ils impactent le milieu.

Faute d'usage, la dégradation de ces ouvrages accentue certains problèmes dont :

- Les biefs se comblent, les retenues s'ensablent et provoquent un abaissement de la qualité des eaux et une diminution de la capacité d'épuration des cours d'eau ;
- Les seuils constituent un obstacle au transit piscicole et isolent des populations de poissons déjà fragilisés ;
- Les seuils retiennent les sédiments incitant le cours d'eau à éroder son lit et ses berges pour combler ce déficit sédimentaire ;
- La conséquence la moins visible, est l'élévation de la température de l'eau. Cette thermie élevée est due au replat formé en amont combiné avec la faible lame d'eau. Ainsi, des eaux à 20°C dans la Coise sont fréquentes en été et provoquent la léthargie de certaines espèces de poisson comme la truite fario.

Sous maîtrise d'ouvrage SIMA Coise, les travaux ont donc eu pour but la suppression totale des seuils de la Charpinière et du moulin brûlé afin de redonner à la Coise sa morphologie naturelle et de restaurer la continuité écologique (restauration du transit piscicole et sédimentaire) tout en garantissant un aménagement paysager des berges de la rivière .